

Conversation européenne #12 Le 25 avril 2019

L'Europe sociale, petits pas, grand saut ou gros mythe ?

Avec

Virginie Pradel, présidente de l'Institut de recherche fiscale et économique Vauban
Luc Pierron, docteur en droit et chargé d'enseignement à Paris 1 Panthéon Sorbonne
Édouard Gaudot, membre du Comité d'orientation d'EuropaNova (modérateur)

La 12^e session des Conversations européennes porte sur la question, toujours soulevée jamais résolue, des défis sociaux en Europe. « L'Europe sociale », sujet presque « eucharistique », tellement il est omniprésent, évanescant et dépendant des croyances de chacun. Sujet récurrent pour toutes les formations politiques, ce projet montre à quel point la question sociale est au cœur du débat citoyen. « L'Europe sociale » semble « chimérique » au regard d'un principe de réalité : il n'existe pas *a priori* de politique sociale de l'UE. Pourtant, les avancées en matière d'égalité homme-femme, d'emploi et de protection du travail montrent qu'une certaine « Europe sociale » existe. Les difficultés économiques en Europe, d'où surviennent des défis sociaux comme le chômage structurel, la hausse de la précarité, des inégalités et de la pauvreté, appellent néanmoins à une convergence des politiques nationales.

Une Europe sociale bâtie sur des principes non contraignants



L'Europe sociale est généralement perçue comme irréaliste. En effet, malgré certaines mesures, **l'UE ne dispose pas de compétence exclusive pour agir sur la question sociale**, ce qui renvoie, de fait, aux politiques nationales. D'après **Luc Pierron**, le projet d'une Europe sociale semble lointain pour les individus, car il paraît ne reposer que sur des valeurs, sur des libertés et des indicateurs, qui ne peuvent, par nature, bénéficier à tous dans le quotidien des gens. **Sur la période récente, l'Europe sociale s'est construite sur des**

textes non contraignants (*soft law*), qui n'ont pas d'effectivité directe, et son apparence « hors-sol » est renforcée par une certaine imprécision du cadre des traités. Pourtant, l'identification de principes sociaux dans les traités européens montre l'existence d'une Europe sociale. **L'Europe sociale existe dans les faits**, notamment en termes d'égalité femme/homme, de santé ou de sécurité du travail comme le montre par exemple la révision de la directive européenne adoptée le 29 mai 2018 à Strasbourg sur les travailleurs détachés.

L'Europe sociale : une « vision pragmatique de la solidarité »

Si l'Europe sociale en tant que représentation tient du « mythe », elle offre néanmoins, pour **Virginie Pradel**, un **socle de normes communes** à partir desquelles il est possible - et indispensable - de formuler des propositions concrètes. Et **Luc Pierron** de préciser que la **solidarité, telle qu'elle s'exprime en Europe**, est pragmatique, même si nous constatons **une primauté de l'aspect économique sur l'aspect social**. Ainsi, l'exemple du SMIC allemand est une mesure des autorités allemandes principalement motivée pour relancer la consommation intérieure. Le projet économique de l'Europe s'est traduit par un certain nombre de libertés et, inversement, le progrès social n'est possible qu'une fois

les libertés économiques acquises.

La solidarité entre les États membres est, elle aussi, limitée et liée aux modèles économiques nationaux. **Virginie Pradel** fait remarquer à titre d'exemple que, du fait des écarts de cotisations patronales en Europe, la directive sur les travailleurs détachés avait créé une réelle tension entre les Européens de l'Ouest et de l'Est. Sujet sensible pour un pays comme la Pologne d'où proviennent 20 000 médecins détachés en Grande Bretagne. Et sujet sensible pour les électeurs du Brexit.



L'Europe sociale : « sortir des choix nationaux » ?

La conversation avec les citoyens a tenté à plusieurs reprises **de dépasser le cadre strictement national** de nos représentations sur le social ainsi que la multiplicité des acteurs dans ce domaine. Ainsi a pu être rappelé le rôle central des entreprises, en prenant l'exemple des heures supplémentaires non payées en Hongrie en réponse à une pression de l'industrie automobile allemande. Les propositions de créer **une instance européenne dédiée aux questions sociales** ou de renforcer le rôle du Comité économique et social européen (CESE) ont aussi pu être évoquées.

La pertinence des réticences des États fait aussi débat devant la nécessité d'une plus grande **harmonisation fiscale à l'échelle de l'UE**. **Virginie Pradel** précise qu'une harmonisation existe déjà pour la circulation des biens (TVA, droits de

douane) et pour les entreprises (directive ACCIS en discussion). Puis, elle ajoute **qu'une réflexion sur l'Europe sociale suppose une réflexion** sur l'avenir de la solidarité nationale et de la fiscalité en France et en Europe : soit un financement de l'impôt, soit davantage de cotisations. Selon elle, malgré les héritages nationaux, **les défis sont similaires d'un État à l'autre**, comme le montre le cas des ressortissants nationaux résidant à l'étranger. En effet, il y a bien de nombreux **défis communs aux États membres en interne** : la mutation ou la suppression de l'emploi, la robotisation, la formation et la reconversion. A plusieurs reprises le débat a porté sur la création **d'un budget européen dédié aux questions sociales**. **Luc Pierron** répond que l'Europe sociale ne pourrait pas être une caisse de sécurité

sociale européenne, mais devrait servir à fixer des **objectifs communs aux politiques nationales**. **Virginie Pradel** ajoute que le débat de l'harmonisation des modèles sociaux est inévitable en raison de la **multiplication des échanges**.



La question sociale en Europe : entre divergences nationales et maintien du rôle des États

« Dès qu'on a un modèle et qu'on en est fiers, on fait davantage confiance à l'État qu'à l'Europe » affirme Virginie Pradel. **Les disparités culturelles et économiques des États constituent un frein majeur pour une politique sociale de l'UE.** L'Europe sociale se heurte aux différentes représentations des modèles sociaux : par exemple, les Allemands refusent un

centralisme à la française ; le système de santé français dit « curatif » est incompatible avec le modèle britannique qui intègre mieux les logiques « préventives ». De plus, il a été précisé qu'il est impensable qu'un État puisse abandonner son modèle social au profit d'un autre, à l'image du système de sécurité sociale français.



En conclusion, tout le monde s'accorde pour dire qu'un centralisme européen semble irréaliste. Il est indispensable de prendre en compte les écarts de niveau de vie d'un pays à l'autre et les autres divergences. Alors que les États membres ne fonctionnent pas de la même manière, il faut, selon **Luc Pierron**, leur laisser une **marge de manœuvre**. Ainsi, d'une divergence de situations nationales peut émerger une « piste » pour l'UE. La question sociale n'est pas seule porteuse de changement : elle est toujours associée à d'autres domaines comme l'économie ou l'écologie. Cela signifie qu'une Europe sociale existe dans les faits, même si elle n'est pas instituée en raison des disparités économiques et culturelles en Europe. **Une Europe sociale se concrétiserait par un modèle où chaque pays aurait la charge de s'organiser en matière sociale en réponse à des objectifs fixés à l'échelle de l'UE.** Ce constat n'exclut pas une réflexion approfondie sur l'avenir de la fiscalité en Europe. Par ailleurs, un basculement vers plus de convergence ne viendra pas d'une législation communautaire, mais de la capacité des acteurs – pas seulement économiques ou étatiques – à agir sur le processus de décision.